

Réunion publique

-

LES AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS

22 mars 2022

Espace Tibord du Chalard - FELLETIN

<https://creuse-grand-sud.fr/habiter/amelioration-de-lhabitat>

Service Habitat et Urbanisme :

habitat-urbanisme@creuse-grand-sud.fr / 06 74 01 75 97



ORDRE DU JOUR

- ▶ Les taux de TVA dans les travaux de rénovation: 5,5%, 10% et 20%
- ▶ RENOV'23 (SDEC), porte d'entrée de la rénovation énergétique
- ▶ Les rénovations globales DORéMI, par la SCIC L'Arban
- ▶ Les 3 actions des PIG départementaux (ANAH), animés par CREUSE HABITAT
- ▶ Petit plus : Exonération de la part intercommunale de la TFPB (Taxe Foncière)
- ▶ L'Auto-Réhabilitation Accompagnée, une solution pour certains ménages

- ▶ **Les taux de TVA dans les travaux de rénovation: 5,5%, 10% et 20%**
- ▶ RENOV'23 (SDEC), porte d'entrée de la rénovation énergétique
- ▶ Les rénovations globales DORéMI, par la SCIC L'Arban
- ▶ Les 3 actions des PIG départementaux (ANAH), animés par CREUSE HABITAT
- ▶ Petit plus : Exonération de la part intercommunale de la TFPB (Taxe Foncière)
- ▶ L'Auto-Réhabilitation Accompagnée, une solution pour certains ménages

Taux TVA sur les travaux de rénovation:

► TVA à 5,5 % :

- Pour les locaux à usage **d'habitation** depuis **plus de 2 ans**
- **Fourniture et pose** par une même entreprise du bâtiment
- Pour les travaux d'**amélioration énergétique** (isolation, chauffage, ECS)
- Y compris les **travaux indissociablement liés** (placo, peinture, ,...)
- Sont exclues les rénovations lourdes (structure)

► TVA à 10 % :

- Pour les locaux à usage **d'habitation** depuis **plus de 2 ans**
- **Fourniture et pose** par une même entreprise du bâtiment
- Pour les travaux non énergétiques
- Sont exclues les rénovations lourdes (structure), assimilable à du neuf

Taux TVA sur les travaux de rénovation:

100%

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :
Adresse : Code postal : Commune :

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☐ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) :

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de moins de 50 millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : Commune : Code postal :
dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la demande :

☐ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité des façades (hors ravalement).
☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ ...

- ▶ Les taux de TVA dans les travaux de rénovation: 5,5%, 10% et 20%
- ▶ **RENOV'23 (SDEC), porte d'entrée de la rénovation énergétique**
- ▶ Les rénovations globales DORéMI, par la SCIC L'Arban
- ▶ Les 3 actions des PIG départementaux (ANAH), animés par CREUSE HABITAT
- ▶ Petit plus : Exonération de la part intercommunale de la TFPB (Taxe Foncière)
- ▶ L'Auto-Réhabilitation Accompagnée, une solution pour certains ménages

RENOV'23, plateforme creusoise de FranceRenov' (ANAH)

► **Accompagnement à la mobilisation des aides financières :**

- Estimation des aides financières (CEE et MaPrimeRenov)
- Assistance à réalisation des démarches dématérialisées www.maprimerenov.gouv.fr (création des comptes, dépôt des demandes d'aides et leur paiement).

► **Conditions principales :**

- Logement construit depuis au moins 15 ans (sauf exception « fuel »)
- Pour les propriétaires bailleurs (personnes physiques uniquement), le logement doit être loué comme résidence principale pour 5 ans minimum
- Cumulable avec CEE dans la limite du montant des travaux
- Les travaux doivent être réalisés par des entreprises RGE
- Les devis doivent être vérifiés et **non signés avant la demande** !
- Les aides dépendent des RFR des ménages qui sont classés par couleur.

RENOV'23

Plateforme Territoriale de
Rénovation Énergétique

RENOV'23, plateforme creusoise de FranceRenov' (ANAH)

RENOV'23

Plateforme Territoriale de
Rénovation Énergétique

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>		
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €

RENOV'23, plateforme creusoise de FranceRenov' (ANAH)

MaPrimeRénov' Bleu

ÉQUIPEMENTS / TRAVAUX

Rénovation globale : demander l'aide [Habiter Séréenité](#)

Bonus sortie de passoire

Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)

Chaudières à granulés

Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques

Chauffage solaire

Chaudières à bûches

Pompes à chaleur air/ eau

Chauffe-eau solaire

Réseaux de chaleur ou de froid

Chaudières à gaz très haute performance

Réseaux de chaleur ou de froid

Chauffe-eau thermodynamique

Dépose d'une cuve à fioul

Pompes à chaleur air-air

Installation d'un thermostat avec régulation

Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur

Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux

Ventilation mécanique simple flux

Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)

Isolation des murs par l'extérieur

Isolation des toitures terrasses

Isolation des murs par l'intérieur

Isolation des rampants de toiture et plafonds

Protections contre le rayonnement solaire (persiennes, etc.)



Plateforme Territoriale de
Rénovation Énergétique

RENOV'23, plateforme creusoise de FranceRenov' (ANAH)

MaPrimeRénov' Jaune

ÉQUIPEMENTS / TRAVAUX

Rénovation globale : demander l'aide [Habite Sérénité](#)

Bonus sortie de passoire

Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)

Chaudières à granulés

Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques

Chauffage solaire

Chaudières à bûches

Pompes à chaleur air/ eau

Chauffe-eau solaire

Poêles à granulés

Poêles à bûches

Foyers fermés, inserts

Chauffe-eau thermodynamique

Dépose d'une cuve à fioul

Pompes à chaleur air-air

Installation d'un thermostat avec régulation

Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur

Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux

Ventilation mécanique simple flux

Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)

Isolation des murs par l'extérieur

Isolation des toitures terrasses

Isolation des murs par l'intérieur

Isolation des rampants de toiture et plafonds

Protections contre le rayonnement solaire (persiennes, stores, etc.)

RENOV'23

Plateforme Territoriale de
Rénovation Énergétique

RENOV'23, plateforme creusoise de FranceRenov' (ANAH)

MaPrimeRénov' Violet

ÉQUIPEMENTS / TRAVAUX
Rénovation globale
Bonus sortie de passoire
Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)
Chaudières à granulés
Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques
Chauffage solaire
Chaudières à bûches
Pompes à chaleur air/ eau
Chauffe-eau solaire
Poêles à granulés
Poêles à bûches
Foyers fermés, inserts
Équipements solaires hybrides

Pompes à chaleur air-air
Installation d'un thermostat avec régulation programmable
Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur
Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux
Ventilation mécanique simple flux
Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)
Isolation des murs par l'extérieur
Isolation des toitures terrasses
Isolation des murs par l'intérieur
Isolation des rampants de toiture et plafonds
Protections contre le rayonnement solaire (persiennes, stores, etc.)
Isolation des combles perdus

RENOV'23

Plateforme Territoriale de
Rénovation Énergétique

RENOV'23, plateforme creusoise de FranceRenov' (ANAH)

d'ouvrage (AMO)

MaPrimeRénov' Rose

ÉQUIPEMENTS / TRAVAUX

Rénovation globale

Bonus sortie de passoire

Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)

Isolation des murs par l'extérieur

Isolation des toitures terrasses

RENOV'23

Plateforme Territoriale de
Rénovation Énergétique

RENOV'23, plateforme creusoise de FranceRenov' (ANAH)



**France
Rénov'**
Le service public pour mieux
rénover mon habitat



- ▶ **05 55 51 03 39 / renov23@sde23.fr** (du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h)
- ▶ *Permanence du SDEC / RENO23 (sur RDV):*
 - ▶ À Bourganeuf : 28 mars de 9h à 12h
 - ▶ A Felletin : 08 avril 2022 de 9h à 12h
 - ▶ A Gentioux-Pigerolles : 08 juin 2022 de 9h à 12h
- ▶ *Si besoin, la Conseillère Numérique Aurore POMMIER est disponible :*
 - ▶ Le 12 avril 2022, si 3 personnes sont inscrites
 - ▶ Sur demande de la Mairie, mardi ou mercredi matin, à partir de 3 RDV groupés.

- ▶ Les taux de TVA dans les travaux de rénovation: 5,5%, 10% et 20%
- ▶ RENOV'23 (SDEC), porte d'entrée de la rénovation énergétique
- ▶ **Les rénovations globales DORéMI, par la SCIC L'Arban**
- ▶ Les 3 actions des PIG départementaux (ANAH), animés par CREUSE HABITAT
- ▶ Petit plus : Exonération de la part intercommunale de la TFPB (Taxe Foncière)
- ▶ L'Auto-Réhabilitation Accompagnée, une solution pour certains ménages

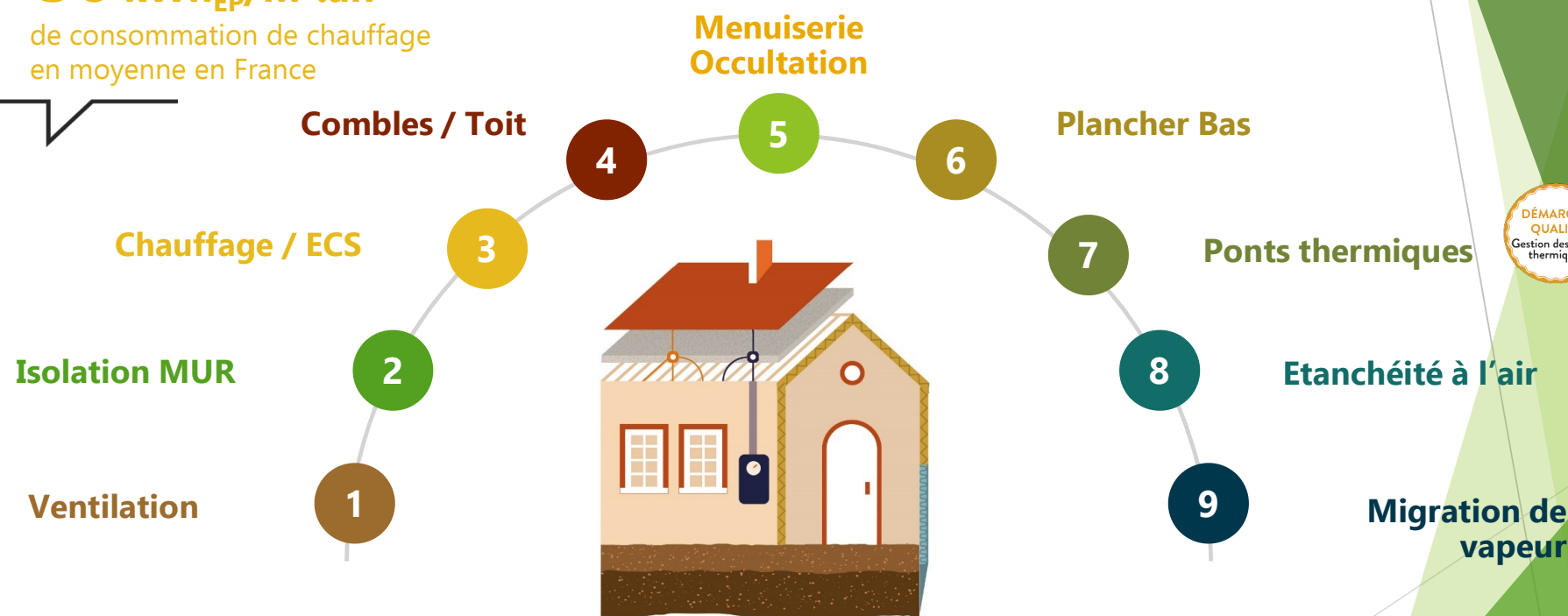
9 postes traités, 1 objectif



Objectif de performance :

50 kWh_{EP}/m².an

de consommation de chauffage
en moyenne en France



Rendre la rénovation complète et performante accessible à tous !

Dispositif Opérationnel de Rénovation des Maisons Individuelles :



- ▶ Rénovations **globales** au niveau BBC
- ▶ Par un **groupement d'artisans** formés à DORéMI
- ▶ **Coordination et vérification** des travaux par DORéMI
- ▶ Excellente **étanchéité à l'air** et besoin minimal en énergie (chauffage, ventilation et eau chaude sanitaire)
- ▶ **Recherche d'aides et montage financier** de l'opération
- ▶ **Contact :** Vincent MAGNET / [habitat\[@\]arban.fr](mailto:habitat[@]arban.fr) / 05 55 64 58 29



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

- ▶ Les taux de TVA dans les travaux de rénovation: 5,5%, 10% et 20%
- ▶ RENOV'23 (SDEC), porte d'entrée de la rénovation énergétique
- ▶ Les rénovations globales DORéMI, par la SCIC L'Arban
- ▶ **Les 3 actions des PIG départementaux (ANAH), animés par CREUSE HABITAT**
- ▶ Petit plus : Exonération de la part intercommunale de la TFPB (Taxe Foncière)
- ▶ L'Auto-Réhabilitation Accompagnée, une solution pour certains ménages

Les Programmes d'Intérêt Général, avec CREUSE HABITAT :

- ▶ Depuis septembre 2016, sous l'égide du Département
- ▶ 1 PIG « **Précarité énergétique/indignité** » +1 PIG « **Autonomie** »
- ▶ Pour les **propriétaires occupants** (326) ou **propriétaires bailleurs** (7)
- ▶ Technicien + Référent socio-administratif (CESF) + Secrétaire
- ▶ 3 thématiques de travaux :
 - ▶ Adaptation à la **perte d'autonomie** (âge ou handicap)
 - ▶ Sortie de **précarité énergétique**
 - ▶ Réhabilitation des logements **indignes/très dégradés/insalubres**

la CREUSE
le Département



Agence
nationale

Les Programmes d'Intérêt Général, avec CREUSE HABITAT :

Quelles subventions?

Propriétaires bailleurs

PLAFOND TRAVAUX ELIGIBLE	TYPE DE TRAVAUX	ANAH		DEPA
1000€HT/m ² (plafond de travaux: 80 000€HT)	Travaux lourds : logement indigne ou très dégradé	35%	Prime de 1500€ lorsque le projet génère un gain énergétique de 35%	20% (plafond travaux) + pri
750€HT/m ² (plafond de travaux: 60 000€HT)	Travaux SSH	35%		20% (plafond travaux) + pr
	Autonomie	35%		
	Logement dégradé	25%	Prime de 2000€ si	

la CREUSE
le Département

CREUSE
HABITAT
PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Agence
nationale

Les Programmes d'Intérêt Général, avec CREUSE HABITAT :

Quelles subventions pour les travaux en lien avec l'amélioration énergétique
programme « Habiter Mieux Sérénité » devenu « Maprimerenov Sérénité »

Propriétaires occupants

PLAFOND TRAVAUX ELIGIBLE	TYPE DE TRAVAUX	ANAH		ASE (jusqu'à)
		Très Modeste	Modeste	Très Modeste
	Projet de travaux			

la CREUSE
le Département

CREUSE
HABITAT
PROGRAMME D'INTERET GENERAL

Agence
nationale

Les Programmes d'Intérêt Général, avec CREUSE HABITAT :

Quelles subventions pour les travaux lourds ?

(logement indigne ou très dégradé)

Propriétaires occupants

PLAFOND TRAVAUX ELIGIBLE	TYPE DE TRAVAUX	ANAH + PRIME ASE (jusqu'au 30/06/2022)		DEPARTEMENT
		Très Modeste	Modeste	
50 000€ HT	Travaux lourds	50%	50%	20% + prime 50%

la CREUSE
le Département

CREUSE
HABITAT
PROGRAMME D'INTERET GENERAL

Agence
nationale

Les Programmes d'Intérêt Général, avec CREUSE HABITAT :

Quelles subventions pour les travaux d'auto

Propriétaires occupants

PLAFOND TRAVAUX ELIGIBLE	TYPE DE TRAVAUX	ANAH		DEPAI
		Très Modeste	Modeste	Très Modeste

la CREUSE
le Département

CREUSE
HABITAT
PROGRAMME D'INTERET GENERAL

Agence
nationale

Les Programmes d'Intérêt Général, avec CREUSE HABITAT :

- ▶ D'autres financements peuvent être mobilisés :
 - ▶ Caisses de retraite (CARSAT, CNRACL...) et complémentaires
 - ▶ Prêts Procivis
 - ▶ Fonds caritatifs (Fondation Abbé Pierre)
 - ▶ *Exonération de Taxe Foncière,...*

- ▶ Délai actuel : 1 mois pour la Visite à Domicile

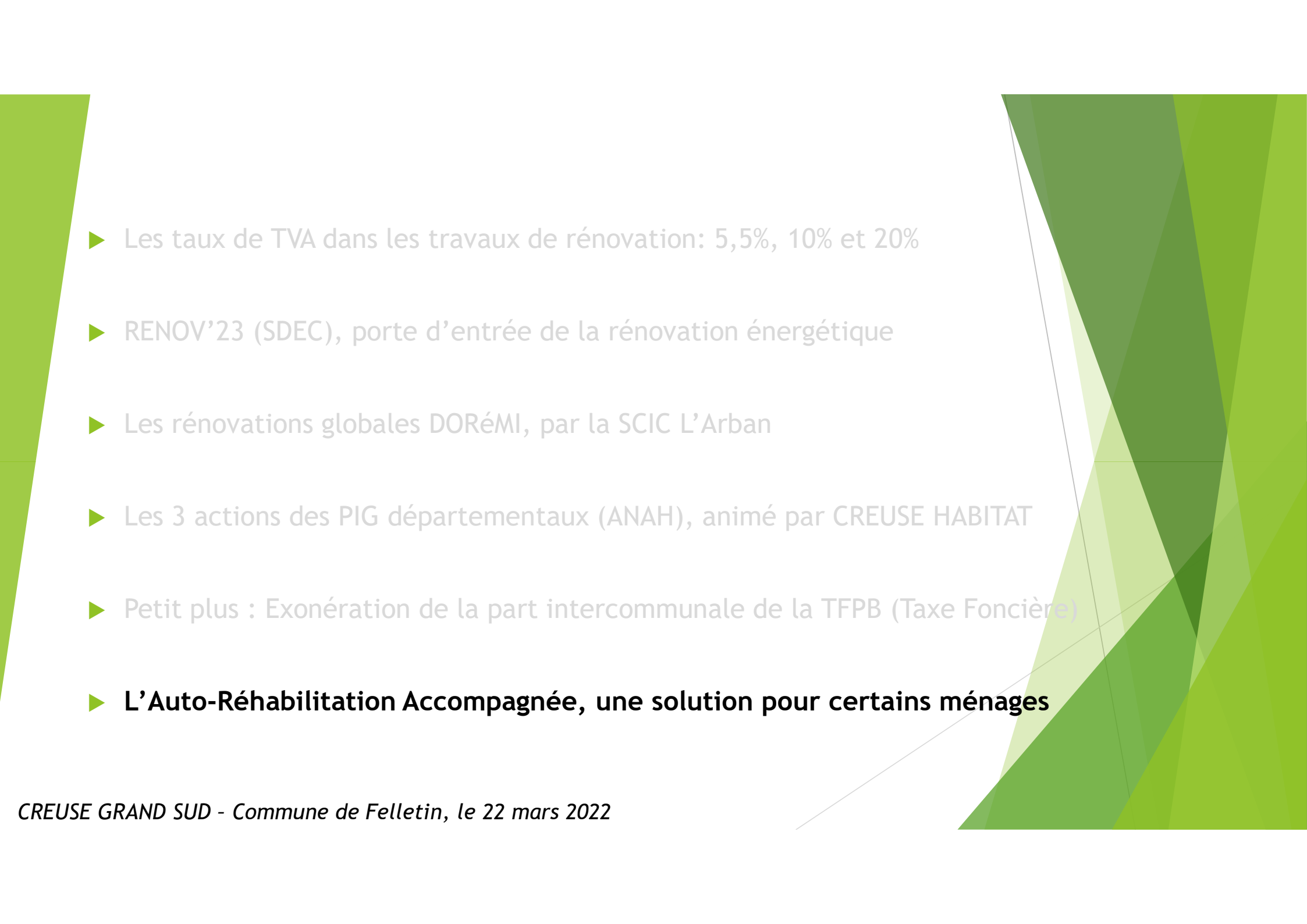
- ▶ **GIP Creuse Habitat : 05 87 80 90 30 / habitat@creuse.fr**



- ▶ Les taux de TVA dans les travaux de rénovation: 5,5%, 10% et 20%
- ▶ RENOV'23 (SDEC), porte d'entrée de la rénovation énergétique
- ▶ Les rénovations globales DORéMI, par la SCIC L'Arban
- ▶ Les 3 actions des PIG départementaux (ANAH), animé par CREUSE HABITAT
- ▶ **Petit plus : Exonération de la part intercommunale de la TFPB (Taxe Foncière)**
- ▶ L'Auto-Réhabilitation Accompagnée, une solution pour certains ménages

Exonération de la part intercommunale de Taxe Foncière (TF) :

- ▶ Délibération N° 2014-077 du Conseil Communautaire de CGS :
 - ▶ Logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989
 - ▶ Faisant l'objet de dépenses destinées à économiser l'énergie
 - ▶ Selon BOI-IF-TFB-10-180-10-20120912
 - ▶ Dépenses minimum :
 - ▶ 10 000 € l'année précédente,
 - ▶ ou 15 000 € les 3 dernières années.
- ▶ Exonération de 100% de la part intercommunale, pendant 5 ans
- ▶ A demander au Service des Impôts après réception de la Taxe Foncière.

- 
- ▶ Les taux de TVA dans les travaux de rénovation: 5,5%, 10% et 20%
 - ▶ RENOV'23 (SDEC), porte d'entrée de la rénovation énergétique
 - ▶ Les rénovations globales DORéMI, par la SCIC L'Arban
 - ▶ Les 3 actions des PIG départementaux (ANAH), animé par CREUSE HABITAT
 - ▶ Petit plus : Exonération de la part intercommunale de la TFPB (Taxe Foncière)
 - ▶ **L'Auto-Réhabilitation Accompagnée, une solution pour certains ménages**

Réunion publique

-

LES AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS

22 mars 2022

Espace Tibord du Chalard - FELLETIN

<https://creuse-grand-sud.fr/habiter/amelioration-de-lhabitat>

Service Habitat et Urbanisme :

habitat-urbanisme@creuse-grand-sud.fr / 06 74 01 75 97

